

Travaux qui dépasse la signature du bail

Par Amandinel, le 17/08/2014 à 16:31

Bonjour, bonsoir à tous!

Voilà j'ai un petit souci et j'aimerai connaître mes droits! J'ai mon bail qui commençait le 15 août et lors de la remise de mes clefs l'intermédiaire du propritaire (qui est sur Paris) a été aussi surprise que moi que les travaux dans le logements n'était pas fini et l'appartement était vraiment dans un état déplorable... de plus les fournitures qui étaient a changé ne l'étaient pas donc j'ai desuite appelé le propriétaire qui m'a dit qu'ils seront fini mercredi les travaux mais j'ai encore des doutes! Sachant que j'ai déjà viré le loyer du mois d'août que me conseillez vous et pouvez vous me donner des références en termes de loi.

Je vous remercie par avance en espérant qu'il y ait une solution!